

2018-2022 : une nouvelle RTBF, (re) vue par le CSA

Audiovisuel La renégociation du contrat de gestion de la RTBF se poursuit. Le CSA suggère quelques améliorations.

La commission médias du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a entamé une série d'auditions dans le cadre de la renégociation du contrat de gestion de la RTBF⁽¹⁾. Après l'administrateur général de la RTBF, Jean-Paul Philippot, l'association des journalistes professionnels, la société des journalistes et les syndicats, la commission a entendu le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Au cours d'une audition (qui a duré des heures, jeudi), le CSA a présenté un bilan plutôt positif des activités de la RTBF. De 2012 à 2016, la maison Reyers a – globalement – respecté les quotas qui lui ont été imposés. Le CSA a toutefois émis des suggestions afin, notamment, de :

- renforcer certaines missions;
- et préciser des éléments de langage sujets à interprétation.

Des enjeux multiples

Ces recommandations concernent plusieurs domaines clés, à commencer par la culture, les quotas de diffusion en télévision et en radio, l'accessibilité des programmes aux personnes déficientes sensorielles, le soutien à la production indépendante, aux séries et aux webséries. Mais il y en a d'autres (2), à l'image du chantier – particulièrement sensible – de la radio numérique terrestre.

En matière culturelle (pierre angulaire du contrat de gestion), le CSA a notamment observé une diminution des plages d'expression directe consacrées aux artistes (suite, notamment, à la disparition de "50°Nord" en 2015). "C'est cult", "L'invitation" et "Coupé au montage" ont remplacé le magazine mais ces trois émissions ne couvrent que 70 % du temps d'antenne autrefois atteint par "50°Nord".

Le CSA a également souligné les différences entre la programmation de La Une, La Deux et La Trois

10 000
emplois

L'obligation, pour la VRT, d'investir dans la production indépendante a permis la création de 10 000 emplois en Flandre.

(sur les 16 programmes répertoriés par l'organe de régulation, un seul est diffusé sur La Une). Cette réalité est identique en radio où La Première et Musiq'3 concentrent 82 % du temps d'antenne dévolu au développement culturel (quid de ViVacité, Pure FM et Classic 21?).

(Re)dynamiser l'ensemble du secteur audiovisuel

Le CSA suggère également que la RTBF investisse à nouveau un pourcentage croissant de son chiffre d'affaires – et non plus un seuil minimal actuellement fixé à 7,2 millions d'euros par an – dans la production indépendante. Rappelons en effet que l'obligation, pour la VRT, d'affecter 15 % de ses recettes à des productions externes a permis la création de 10 000 emplois en Flandre. Un fonds pourrait par ailleurs être créé – à l'image du Fonds spécial pour les séries belges – pour soutenir la production indépendante de programmes de stock ou de flux, a poursuivi le Conseil.

Concernant les quotas de diffusion en télévision, il est question d'imposer davantage de diversité dans les œuvres européennes diffusées (57,5 % des programmes de la RTBF, pour une obligation de 50 %). La FWB, la France et l'Allemagne sont en effet surreprésentées, au détriment de la Flandre par exemple (ou d'autres pays européens).

Déficiences sensorielles : les oubliés

Concernant les quotas radio d'œuvres musicales chantées en français, le CSA recommande d'ajouter des sous-quotas pour valoriser les titres récents et les artistes peu vendus. Il invite également à définir des heures de diffusion permettant de favoriser les heures de grande écoute.

Enfin, l'accessibilité des personnes déficientes sensorielles aux programmes est un problème que "La Libre" a déjà largement évoqué. De même, le CSA rappelle que si la FWB entend se rapprocher des standards européens, il conviendrait d'augmenter "de manière substantielle" les objectifs de la RTBF en la matière.

Au.M.

→ (1) Le nouveau contrat de gestion couvrira la période 2018-2022.

→ (2) Le bilan complet ainsi que les recommandations détaillées du CSA sont disponibles à l'adresse <http://rtbf2018.csa.be/>